

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Office central suisse du tourisme  
**Herausgeber:** Office central suisse du tourisme  
**Band:** 8 (1948)  
  
**Rubrik:** Administration

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

duement le public que les devises ne sont accordées que très parcimonieusement. Tout voyageur a donc intérêt à payer, si possible, tous les titres de transports suisses en monnaie du pays. On pourra s'attendre à une véritable affluence de touristes autrichiens seulement lorsque la situation des prix et des salaires aura été adaptée au marché international et que les conditions du change seront redevenues normales. Au début d'octobre, après l'arrivée d'un deuxième fonctionnaire, nous avons vendu les premiers billets.

## **VII. Administration**

### **1. Organes**

#### *a) Membres*

L'effectif des membres a passé de 245, en 1947, à 258. Nos efforts sont en outre soutenus par les contributions volontaires de 42 associations, entreprises privées et autorités, qui n'atteignent pas le minimum de 250 francs prévu par les statuts. Cet heureux résultat est principalement dû aux louables efforts de l'Association touristique du Nord-Ouest de la Suisse, dirigée par M. Bischoff, membre de notre Comité, et qui a obtenu de ses affiliés un apport financier plus important; notre gratitude va également aux entreprises de remontée mécanique (ski-lifts, télé-sièges, funi-luges, etc.), groupées en association, qui nous assurent dorénavant une contribution appréciable.

La 8<sup>me</sup> Assemblée générale a eu lieu le 31 mai 1948 à Schaffhouse, sous la présidence de M. le Dr h. c. Meili, président de l'OCST. Elle a réuni une forte participation. Le rapport présidentiel, fortement documenté, portait principalement sur la situation financière de l'OCST. Il invitait les hôteliers et les entreprises privées de transport à renforcer leur participation financière à la propagande touristique nationale. Ensuite, après un exposé de M. S. Bittel, directeur de l'OCST, l'assemblée adopta le rapport annuel et les comptes de 1947; M. le Dr Emile Anderegg, Conseiller national, a été élu à la place M. le Directeur Kesselring comme représentant au sein du Comité de l'Association touristique de la Suisse orientale.

### *b) Comité*

Le Comité a tenu 3 séances, le 22 janvier à Berne, le 3 mai à Montreux et le 1<sup>er</sup> décembre à Lucerne.

Au cours de la séance de Berne, le Comité et le Bureau ont été élus pour la période administrative de 1948 à 1950 et M. G. Despland, Conseiller d'Etat à Lausanne et député au Conseil des Etats, a été porté à l'unanimité à la vice-présidence de l'OCST.

L'ordre du jour de la séance de printemps comportait, outre les objets habituels — programme d'action pour l'été et pour l'automne 1948, approbation du rapport d'activité et des comptes annuels pour 1947 — une discussion sur l'octroi de la subvention fédérale tel que la proposait la Commission pour la réforme des finances fédérales. Le Comité fut unanime à déclarer que, si les intérêts privés doivent faire un effort plus étendu, l'Etat, de son côté, bénéficie des apports touristiques dans une proportion qui justifie une participation financière d'envergure à la propagande touristique de la Suisse.

Le programme d'action pour l'hiver 1948/49 et pour le printemps 1949 a été approuvé à la séance de Lucerne et il en a été de même pour le budget révisé de l'année 1948. L'assemblée s'est penchée également sur le projet d'introduction d'une taxe de propagande qui modifierait les bases financières de l'OCST. De l'avis général, cette taxe de propagande serait un excellent moyen de fournir à l'OCST les ressources financières accrues dont il a un urgent besoin pour faire face à la concurrence toujours plus intense d'autres pays.

### *c) Bureau*

Comme l'année précédente, le Bureau a tenu 5 séances en 1948, ce qui porte à 50 le nombre des réunions de cet organe depuis la création de l'OCST. Le nombre des questions d'ordre administratif, qui avaient jusqu'alors occupé une place importante, a sensiblement diminué et les membres du Bureau ont pu se vouer plus activement aux problèmes de propagande. L'essentiel des discussions a porté sur l'action envisagée aux USA et, accessoirement, sur la collaboration nécessaire avec d'autres pays européens pour atteindre le but proposé. Le Bureau a donné son agrément à la reprise par l'OCST de la « Centrale touristique pour les permissionnaires amé-

ricains », avec cette réserve qu'une partie des fonds doit servir à documenter les nombreux permissionnaires américains qui sont venus en Suisse sous les auspices de la Leave Action. M. Niederer, directeur adjoint, a été chargé de se rendre aux USA pour mettre au point cette action spéciale. Le Bureau a en outre pris position au sujet d'un projet de l'Association professionnelle suisse des directeurs d'offices de tourisme qui voulait organiser une tournée de propagande, en avion, aux USA; il s'est également prononcé sur une proposition de l'American Express Co. qui voulait lancer une vaste campagne d'annonces dans l'Amérique du Nord.

Préoccupé d'assurer une coordination meilleure des moyens consacrés par les divers organismes touristiques suisses à la propagande dans les autres pays, le Bureau a cherché à remédier aux inconvénients d'une dispersion encore trop grande; il a mis sur pied des « Directives » qui proposent une solution provisoire, consistant en l'ouverture — au profit des organismes touristiques régionaux, cantonaux et locaux, et d'autres groupements professionnels — de crédits réservés à la propagande à l'étranger. Ces crédits sont proportionnés au versement par les bénéficiaires d'une cotisation supplémentaire, effectué dans un délai donné.

A la suite du changement de régime politique en Tchécoslovaquie et des répercussions qui en sont résultées dans le domaine touristique, le Bureau a décidé de sous-louer l'agence de Prague et de réduire fortement l'activité de cette dernière. Un contrat a été signé avec la Swissair, selon lequel, moyennant une contribution financière adéquate, notre agence du Caire s'occupera des intérêts de notre compagnie nationale de navigation aérienne d'une façon plus directe et plus étendue.

MM. Angehrn à Rome et Meyer à Nice ont été promus chefs d'agence.

Les finances de l'OCST ont posé cette année divers problèmes, celui découlant du projet de réforme des finances fédérales et celui de la contribution de la Société suisse des hôteliers; cette dernière, à la suite du différend qui l'opposait au Contrôle fédéral des prix, avait en effet dénoncé ses engagements, qui ont été maintenus par la suite.

Le Bureau s'est intéressé à l'état des routes alpestres et à la participation de la Swissair au trafic aérien intercontinental.

Le décès inattendu de M. Endtner, ingénieur et chef de la Division des automobiles des PTT, qui faisait partie du Bureau depuis 1941, a privé l'OCST d'un collaborateur très apprécié et toujours attentif à défendre les intérêts de la cause touristique. Les milieux dirigeants de l'OCST garderont de lui le meilleur souvenir.

## 2. Personnel

A la fin de 1948, l'effectif du personnel était le suivant:

Zurich	33 (36 en 1947)
Lausanne	5 dont une employée à la demi-journée (5)
Agences	162 dont 2 volontaires (148)
Total	200 (189)

L'effectif des agences (\* = avec vente de billets) s'établit comme suit:

*Amsterdam	18 (13)	*New-York	12 (9)
*Bruxelles	18 (20)	Nice	3 (3)
Buenos Aires	3 (2)	*Paris	29 (27)
*Le Caire	4 (4)	Prague	2 (2)
Francfort	4 (3)	*Rome	6 (6)
Lisbonne	5 (8)	San Francisco	4 (4)
*Londres	36 (31)	*Stockholm	7 (7)
*Milan	6 (6)	*Vienne	4 (2)
Munich	1 (1)		

Actuellement, les CFF peuvent plus facilement mettre à notre disposition le personnel temporaire qui est nécessaire pour faire face aux besoins de la haute saison et l'on ne doit, par conséquent, pas s'attendre à des changements importants dans l'état du personnel permanent. Des déplacements de personnel, d'une agence à l'autre, peuvent être envisagés suivant les nécessités du trafic ou pour compléter la formation professionnelle d'un employé; le cas échéant, on peut faire appel à du personnel temporaire pour remédier à ces absences provisoires.

Dans le but d'améliorer toujours davantage la formation du per-

sonnel des agences — tout particulièrement celui des services de renseignements —, des voyages d'études individuels et 3 voyages collectifs accompagnés ont été organisés. Du 4 au 10 avril, pour la première fois, 9 agents ont pris part à une excursion à ski sur la « Haute Route » du Valais, ce qui leur permet de donner des renseignements circonstanciés sur le ski de printemps en haute montagne. Deux voyages d'études aux stations thermales ont groupé 7 participants, du 23 au 29 mai, et 8 participants du 5 au 11 septembre. L'expérience a prouvé que dans certains cas les voyages collectifs sont plus profitables aux stations que les voyages individuels, l'orientation pouvant se faire d'une façon plus approfondie.

L'application, entreprise en 1946, de méthodes d'uniformisation du travail a été poursuivie dans les agences et l'on espère que des économies pourront être réalisées grâce à une meilleure rationalisation.

### 3. Finances

Le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale (22. 1. 48) concernant la réforme constitutionnelle des finances de la Confédération indique que « pour couvrir les besoins normaux de l'OCST, à partir de 1950, comme pour l'Office suisse d'expansion commerciale » il faut prévoir une contribution fédérale de 2 millions. Ainsi, malheureusement, notre organisme se trouve placé, une fois de plus, sur le même pied que l'OSEC, bien que le Conseil fédéral, dans son arrêté du 20. 10. 47 (voir notre rapport d'activité pour l'exercice 1947, page 36) ait nettement fait ressortir les notables différences que présentent les deux institutions. Toutefois, nous devons relever avec satisfaction que dans son rapport du 10 avril 1948 à la Commission du Conseil des Etats, rapport qui complète le message du 22. 1. 1948 mentionné plus haut, le Conseil fédéral reconnaît que les subventions accordées aux deux organismes centraux » seront très certainement inférieures aux besoins » (Feuille fédérale, Vol. II. No 13).

Pourtant, malgré le retard de la réforme des finances de la Confédération, le danger d'une réduction massive de la contribution fédérale à l'OCST n'est pas écarté, comme le prouve le rapport du

12 janvier 1949 de la Commission du Conseil National sur la réforme des finances. Cette commission a cru devoir envisager une réduction, d'un million de francs environ, des subventions aux deux organismes centraux, « selon une proposition antérieure de la Commission des finances, dans l'idée que des contributions plus élevées peuvent être attendues des bénéficiaires et intéressés et que certaines économies peuvent encore être faites » (page 16).

Les organes de l'OCST se rendent pleinement compte des suites d'une réduction éventuelle de la contribution fédérale. La situation devient d'autant plus délicate que l'évaluation de la subvention fédérale, tout comme celle des autres contributions touchées ailleurs par l'OCST, est fondée sur les conditions d'avant-guerre, alors que dans l'intervalle non seulement les salaires et les appointements, sans compter les loyers, mais aussi les frais de production du matériel de propagande, ont augmenté de plus de la moitié et même, dans certains cas, du double. Si d'une part on doit arriver à ce que les bénéficiaires directs de l'activité de l'OCST et les cercles intéressés augmentent leurs contributions dans la mesure imposée par le renchérissement de la vie, ce que l'on s'efforce d'obtenir par d'énergiques interventions, il semble que l'on peut attendre de la Confédération qu'elle tienne tout au moins les engagements pris lors de la création de l'Office central suisse du tourisme et qu'elle maintienne intégralement la participation fixée par l'arrêté fédéral du 21 septembre 1939.

En marge de cette situation qui ne se présente pas favorablement sur le plan politique, l'état des finances de l'OCST se développe d'une façon relativement satisfaisante. L'augmentation des cotisations des membres et la concentration des moyens obtenus par l'octroi de « crédits de propagande » aux régions ont permis de disposer, dans le cadre de la « contribution variable de la Confédération », d'une somme de Frs 327 641.15 contre Frs 227 326.70 en 1947. Grâce à cet apport, aux économies réalisées et à l'augmentation satisfaisante des recettes provenant de l'activité commerciale, il nous a été possible de limiter à Frs 850 000.— le prélèvement au « Fonds de réserve » figurant au budget par 1,5 million. Le compte de réserve constitué en vue du renforcement de la propagande dans la

période d'après-guerre s'établit comme suit depuis la fin de l'année 1946 (date de la réduction des contributions de la Confédération à l'OCST):

Total des réserves à fin 1946		Fr. 5 100 000.—
Prélèvement en 1947	1 150 000.—	
Prélèvement en 1948	850 000.—	Fr. 2 000 000.—
Solde à fin 1948		Fr. 3 100 000.—

Les études préparatoires faites par l'OCST pour l'introduction d'une « taxe de propagande » ont été poursuivies et ont abouti à certaines conclusions positives.

La rentrée des cotisations des membres pour 1948 s'est effectuée normalement et de la façon suivante:

Cotisations fixes (non compris les versements de l'Etat et des régies fédérales) à fin 1948:		Fr. 666 907.30
Contributions volontaires		Fr. 3 935.—
	<b>Total</b>	<b>Fr. 670 842.30</b>
Montants encaissés jusqu'à la fin de l'année		<b>Fr. 658 292.30</b>

## VIII. Liste de membres

de l'OCST, du Comité, du Bureau de l'Office,  
du Siège auxiliaire et des Agences et de  
la Commission de Contrôle

### 1. Liste des membres de l'OCST

#### *A. Confédération, administrations et établissements fédéraux*

Confédération suisse . . . . .	Berne
Chemins de fer fédéraux . . . . .	Berne
Administration des postes, télégraphes et téléphones . . .	Berne

#### *B. Société suisse des hôteliers*

#### *C. Associations suisses*

Aéro-Club de Suisse . . . . .	Zurich
Alpar, Sté an. suisse pour la navigation aérienne . . . . .	Berne-Belpmoos